

BLANC-CF-23- Médecine et santé au travail-QCM-EVC-2025

1. Quels principes généraux de prévention l'employeur doit-il appliquer dans son entreprise ?

- A. Fournir des équipements de protection individuelle avant toute autre mesure
- B. Adapter le travail à l'Homme
- C. Éliminer ou réduire le risque à la source avant toute autre mesure
- D. Remplacer un salarié exposé par un autre
- E. Ne se préoccuper que des risques chimiques

Réponse : B, C

2. Parmi les missions du médecin du travail, lesquelles sont exactes ?

- A. Soigner les salariés en cas de maladie
- B. Assurer la protection de la santé des travailleurs par des actions de prévention
- C. Garantir la productivité de l'entreprise
- D. Conseiller l'employeur sur les mesures de prévention des risques professionnels
- E. Ne pas collaborer avec les représentants du personnel

Réponse : B, D

3. Le document obligatoire que l'employeur doit établir pour recenser les risques professionnels est :

- A. Le plan de formation
- B. Le règlement intérieur de l'entreprise
- C. Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- D. Le rapport d'activité du médecin du travail
- E. Le carnet de santé du salarié

Réponse : C

4. Les risques psychosociaux au travail incluent :

- A. La surcharge de travail
- B. L'exposition au bruit supérieur à 85 dB

- C. Le manque de reconnaissance et de soutien social
- D. La harcèlement sexuel
- E. Le stress professionnel chronique

Réponse : A, C, D, E

5. Une maladie professionnelle reconnue ouvre droit à :

- A. Aucun droit particulier
- B. Une indemnisation spécifique et une prise en charge particulière
- C. Une suspension immédiate du contrat de travail sans indemnité
- D. Un passage automatique à un reclassement
- E. Un simple arrêt de travail de 24 h

Réponse : B

6. A propos des accidents du travail :

- A. Ils doivent être déclarés par l'employeur dans les 48 heures à la CPAM
- B. Ils donnent lieu à une prise en charge spécifique par la Sécurité sociale
- C. Ils ne peuvent jamais survenir lors d'un trajet domicile-travail
- D. Le médecin du travail participe à l'analyse des causes pour prévenir la récurrence
- E. L'accident du travail est reconnu uniquement en cas d'arrêt supérieur à 8 jours

Réponse : A, B, D

7. L'ergonomie du poste de travail vise à :

- A. Augmenter la cadence du travail pour améliorer la rentabilité
- B. Adapter le travail à l'Homme pour limiter les contraintes physiques et mentales
- C. Remplacer tout travail manuel par un travail automatisé
- D. Adapter l'Homme à son travail
- E. Remplacer toute formation du travailleur

Réponse : B

8. Concernant l'évaluation d'un poste de travail :

- A. Elle vise à évaluer les tâches, les contraintes, les expositions et l'environnement

- B. Elle comprend un audit financier
- C. Elle peut être réalisée à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail
- D. Elle permet d'orienter les propositions d'aménagement du poste ou la prévention collective
- E. Elle comporte une formation aux premiers secours

Réponse : A, C, D

9. Concernant les travailleuses enceintes :

- A. L'employeur doit évaluer les risques spécifiques liés à la grossesse
- B. Il n'existe aucune réglementation spécifique
- C. Un reclassement temporaire ne peut pas être proposé
- D. Le poste peut être adapté pour limiter certaines expositions
- E. Elles sont automatiquement placées en arrêt de travail

Réponse : A, D

10. Dans le cadre de la surveillance de la santé des travailleurs, l'examen médical peut comporter :

- A. Un examen clinique
- B. Une anamnèse
- C. Un entretien sur les conditions de travail
- D. Un bilan génétique complet
- E. Une appréciation du poste et des expositions

Réponse : A, B, C, E